



L'Ouest-Éclair

Journal Quotidien d'Informations

POLITIQUE - LITTÉRAIRE - COMMERCIAL

RENNES - 4, Rue de la Chalotais, 4 - RENNES



Mardi 9 Janvier 1900

Deuxième année. N° 158

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois	Trois Mois
BRETAGNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES.	20 fr.	12 fr.	6 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	24 fr.	14 fr.	7 fr.

DIRECTEUR :

Emmanuel DESGRÈS du LOÛ
De 10 à 11 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir.

ADMINISTRATEUR :

Ludovic MORIN
De 9 à 11 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir.

TARIF DES INSERTIONS :

Annouces.....	30 centimes la ligne
Réclames.....	50
Faits Divers.....	1 franc

ON TRAITE AUSSI A'FORFAIT

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. — Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

La défense de nos côtes

La guerre malheureuse du Transvaal semble absorber complètement l'Angleterre en ce moment. Nous devons nous souvenir cependant qu'il y a quelques jours à peine, des bruits alarmants avaient couru ; on disait même en haut lieu — que, pour chercher des compensations, le lion britannique retournerait sans doute contre nous sa redoutable colère : il ne faut pas oublier en effet que la flotte anglaise est restée intacte et que, battue sur terre, Albion pourrait encore tenter sur mer la victoire.

En attendant, il n'est pas hors de propos de parler de la défense de nos côtes et d'apprécier les moyens dont nous disposerions le cas échéant pour résister aux forces navales de l'Angleterre.

Voici d'abord, à titre de document suggestif, quelle était la composition de l'escadre anglaise de la Méditerranée, à la date du 23 décembre dernier.

Dans le port de la Valette, 51 navires, avec 250 canons et 8,357 hommes d'équipage.

En croisière ou en station dans d'autres ports : 15 navires appartenant à l'escadre et représentant 119 canons et 5,186 hommes.

L'ensemble des forces navales anglaises s'élevait donc à 66 navires ; 369 canons ; 13,543 hommes d'équipage.

Les troupes de la garnison de Malte étaient évaluées à 8,320 hommes.

Depuis, à ce qu'on affirme, l'escadre dite « de service spécial » qui était restée stationnée à Gibraltar depuis sa formation, doit partir la semaine prochaine pour une nouvelle destination.

Cette escadre sera remplacée à Gibraltar, selon toute probabilité, par l'escadre de la Manche.

Il n'est pas certain, malgré le désir généralement exprimé en Angleterre, de voir augmenter les forces navales anglaises dans les eaux sud-africaines, que l'escadre de service spécial sera envoyée dans ces parages. Il paraît, au contraire, que cette escadre sera rappelée dans les eaux anglaises.

Pourquoi cette concentration de forces ?

Quel est le devoir du gouvernement français pour assurer, contre toutes les éventualités, la défense de nos frontières maritimes en Europe et de nos colonies dans le monde entier ?

La prochaine guerre sera continentale et navale, ce n'est pas douteux. Or, si nos frontières terrestres sont puissamment armées, l'immense étendue de nos côtes est sans défense contre les coups d'un adversaire audacieux.

La transformation du matériel naval, l'incessant développement de la puissance destructive des explosifs, ne permettent guère de prévoir ce que sera la prochaine guerre maritime ; mais, étant donnée la situation commerciale et financière des grandes puissances, on peut affirmer que, dans cette guerre, on cherchera surtout à atteindre, dans sa marine de commerce, les forces vitales de l'ennemi.

Pas d'illusion à se faire. Les marines militaires s'efforceraient de bombarder les ports commerciaux, les arsenaux et de donner la chasse à tous les navires de commerce se trouvant en mer.

Ne parlons que des côtes. L'ennemi peut les attaquer, soit pour détruire un port et disparaître, soit pour opérer un débarquement. Pour réussir, dans l'un comme dans l'autre cas, il doit avant tout être maître de la mer. Mais, ne serait-ce pas la plus dangereuse folie que de compter, pour la défense des côtes, sur la présence d'une flotte nationale ? C'est justement parce que cette flotte aurait été réduite à l'impuissance ou parce

qu'elle serait occupée ailleurs que l'attaque se produirait.

Il est donc de toute nécessité que le principe même de la défense des côtes repose tout entier sur l'indépendance absolue de cette défense vis-à-vis des flottes nationales. Il faut qu'on puisse assurer l'efficacité de cette défense, sans le secours immédiat de la flotte.

S'il en était autrement, nos forces navales seraient tout d'abord, en cas de guerre, entièrement immobilisées par la garde des côtes, et il importerait, au contraire, qu'elles restent libres de porter leur action sur les points faibles de l'ennemi. Elles doivent tenir la mer, et pour cela s'écarter des côtes, quitte à revenir surprendre les vaisseaux ennemis qui s'aventureraient dans les eaux françaises.

Tant que nos flottes seraient libres de leur action, tant qu'elles n'auraient subi aucun échec important, nous aurions peu à craindre de voir des escadres ennemies tenter une opération contre l'un de nos grands ports. Un amiral qui serait assez imprudent pour risquer une telle opération sans se préoccuper des forces navales de l'adversaire, s'exposerait à une surprise semblable à celle qui amena la défaite de la flotte italienne dans les eaux de Lissa. On se souvient, en effet, que, lorsque l'escadre austro-hongroise parut à l'horizon, la flotte italienne, très supérieure en nombre, se trouvait éparpillée en trois divisions autour des ouvrages de l'île. L'amiral Persano fut obligé d'accepter le combat dans des conditions déplorables, au point de vue tactique. Il fut battu, et il ne pouvait guère en être autrement.

Si l'on construit sur une frontière terrestre des forts d'arrêt, si l'on établit des camps retranchés, c'est parce qu'on prévoit les cas où, par suite d'une première défaite des forces nationales mobiles ou d'une surprise de l'ennemi, certains points de la frontière devraient pouvoir se défendre, pendant un certain temps, sans être secourus, soit par des corps en formation, soit par des corps occupés ailleurs et ramenés sur le point attaqué. Et cependant notre frontière terrestre offre un champ d'évolution bien limitée en comparaison de celui que devraient protéger nos flottes en cas de guerre maritime.

Inutile d'insister sur la nécessité d'assurer l'invulnérabilité de nos côtes. Reste à savoir par quels moyens on peut y arriver le plus promptement et le plus complètement possible. C'est ce que nous dirons une autre fois.

Pierre Nouvel

INFORMATIONS

Le cas de M. Jean Buffet

Paris, 8 janvier.
M. Caillaux, ministre des finances, a pris connaissance dès son retour de la Sarthe de la lettre par laquelle M. Jean Buffet, inspecteur des finances, lui adressait sa démission.

Le ministre, sur le rapport du chef du service de l'inspection générale des finances, a refusé d'accepter la démission de M. Jean Buffet et a prononcé sa révocation.

M. Caillaux, rappelés-le, est le fils de l'ancien ministre du Seize-Mai.

M. Marcel Habert

Paris, 8 janvier.
M. Marcel Habert, le vaillant député de Seine-et-Oise, a reçu à la Santé, où il est actuellement détenu, une lettre ainsi conçue, émanant du secrétariat de la questure de la Chambre des députés :

« Le président de la Chambre des députés a l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique qui aura lieu le mardi 9 janvier 1900, à 2 heures. »

Cette convocation semble indiquer que l'invulnérabilité parlementaire n'est pas suspendue en ce qui concerne M. Marcel Habert. On espère donc que celui-ci va pouvoir librement remplir son mandat de représentant du suffrage universel.

La chapelle de la rue Jean-Goujon

Paris, 8 janvier.
Toute la partie architecturale et sculpturale de la chapelle de la rue Jean-Goujon est aujourd'hui terminée et l'on commença cette semaine le carrelage en marbre de la rotonde et du chemin de croix, dont toutes les stations sont pourvues de leur scènes en bas-relief d'argent.

Erasée par un tramway

Troyes, 8 janvier.
Mme Fauder, âgée de 54 ans, plieuse au Petit Troyen, a été tamponnée et horrible-

ment écorchée hier après-midi par un tramway électrique. Les intestins, les membres déchiquetés, la tête tranchée nette et réduite en bouillie, ont été ramassés sur un parcours de douze mètres et transportés à l'hôpital.

Plus de mille personnes ont stationné pendant environ une heure sur le lieu de l'accident.

Anniversaire patriotique

Bapaume, 8 janvier.
La cérémonie anniversaire de la victoire remportée à Bapaume, le 3 janvier 1871, par le général Faidherbe sur l'armée allemande, a été célébrée aujourd'hui avec une grande solennité dans cette petite ville.

Le cas de Mlle Masset

London, 8 janvier.
Les journaux annoncent que la pétition des femmes anglaises pour demander la grâce de Mlle Masset recueillie des signatures de plus en plus nombreuses.

L'avocat de la condamnée fait les démarches les plus actives, mais il n'a pu faire ouvrir le procès pour entendre les nouveaux témoignages.

Contrebandiers arrêtés

Madrid, 8 janvier.
A Anzuola (province de Biscaye), deux individus ont été arrêtés. Ils appartenaient à une bande composée de dix huit hommes qui, en décembre dernier, se livrèrent à une contrebande d'armes.

On a donné à cette affaire un caractère orliste, mais on assure qu'il s'agit simplement de contrebande ordinaire.

Une épidémie de rage

Bruxelles, 8 janvier.
Les équipages de chasse de M. de Sincéy, un veneur bien connu, qui comprennent cent cinquante bêtes, toutes de valeur, ont été abattus au château de Vesial, en Belgique.

Tout récemment, un chien errant mordit l'une des bêtes du chenil et, bientôt la rage se communiqua à tous les animaux de l'équipage. Cette rage ne se manifesta par aucun des accidents habituels ; mais, au contraire, une paralysie des membres terrassa successivement ces superbes chiens.

Malgré tous les soins, la meute parut perdue. Et par crainte des accidents qui auraient pu se produire, M. de Sincéy dut sacrifier ses bêtes. On a tout abattu voici trois jours. Plus de cent quarante chiens de toutes races ont dû être sacrifiés.

L'Autriche et l'Exposition

Vienne, 8 janvier.
L'empereur a examiné en détail, en compagnie de l'archiduc Otto et en présence de M. Exner, commissaire général, et des hauts fonctionnaires du ministère du commerce et de l'instruction publique, les plans d'installation de la section autrichienne à l'Exposition 1900. A plusieurs reprises, il a exprimé, de la manière la plus vive, combien il était satisfait des préparatifs faits en vue de la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle.

Un nouvel obus

Christiania, 8 janvier.
Un ingénieur suédois, M. Holmgren, vient, d'imaginer un obus dont l'explosion, au point de chute, dégage une fumée si épaisse qu'elle enveloppe la batterie ennemie et l'empêche non seulement de découvrir la position de ceux qui ont ouvert le feu, mais encore de procéder elle-même à son tir.

La Grèce et la Turquie

Athènes, 8 janvier.
Le ministre de Turquie a sondé le gouvernement grec pour savoir s'il serait disposé à accorder l'extradition de l'un des personnages turcs récemment enfuis de Constantinople, qui s'est réfugié à Volo.

Cette extradition paraît impossible avec les lois existantes.

Lire, à la troisième page, la suite de nos informations aux Nouvelles de la Nuit.

L'entrée des Français à In-Salah

La nouvelle qui nous arrive ce matin paraît presque invraisemblable à ceux qui semblaient depuis dix ans ensevelir notre politique saharienne : les Français sont entrés à In-Salah. Et, pour réaliser ce prodige, il n'a pas fallu un vote du Parlement ni une grosse expédition militaire proportionnée à la terreur que semblait nous inspirer le géopier saharien où nous avons enfin osé mettre le pied. Il a suffi qu'une mission fût confiée par le ministre de l'instruction publique à un savant modeste mais tenace, M. Flamant, qui a consacré sa vie à l'étude géologique du Sahara, et qu'un gouverneur de l'Algérie, reprenant résolument la politique saharienne de M. Cambon, fit appuyer cette mission et permit enfin à nos troupes du désert de partir sur les vains fantômes qui, nous barrent la route, s'agitant dans les mirages du Sud. C'est un grand service que les promoteurs de ce nouveau pas en avant nous ont rendu, ne fût-ce qu'en débarrassant notre chemin de cette éternelle « question du Touât » qui, en réalité, n'a jamais existé que dans l'esprit timoré de nos gouvernements successifs.

Une crainte chimérique contribuait pour beaucoup à ce charme, celle de soulever, en occupant le Touât, toutes sortes de difficul-

tés du côté du Maroc. Cette obstination de notre politique à mêler deux ordres de questions différents serait extraordinaire si l'on ne pouvait l'attribuer à un désir ingénieux de trouver des prétextes pour ne rien faire. Depuis des siècles les Sultans du Maroc n'ont exercé aucune domination sur le Touât et les groupes voisins d'oasis. La Charte de nos relations avec eux, le malencontreux traité de 1845 signé après la bataille de l'Isly, a du moins l'avantage de ne reconnaître à ces souverains musulmans aucun droit sur le Touât ni même sur des pays situés beaucoup plus au Nord. Il leur attribue les territoires à l'ouest de la frontière bien déterminée qui s'étend de l'en-bouchure de l'oued Kiss dans la Méditerranée au Teniet Sassi ; plus au Sud, le traité reste muet et ne mentionne qu'un seul centre, Giguig, comme relevant des Sultans du Maroc. C'est à dire que cet acte diplomatique, qui nous a fait sacrifier, à l'Ouest, la frontière traditionnelle de l'Algérie, nous permet du moins d'agir au Sud-Ouest dans la plénitude de notre droit et sans donner le moindre prétexte à des réclamations internationales. Il est à espérer que l'occupation du Touât ne sera pas un accident sans lendemain et sans résultats, mais qu'elle prouve au contraire que nous comprenons enfin la situation simple qui résulte du traité de 1845, et les avantages qui peuvent en découler pour nous.

malgré les engagements pris — les conditions dans lesquelles nous avions apporté notre concours gratuit, établir des catégories de malades suivant leurs origines, peser sur les consciences par la crainte et par l'intérêt, abaisser les caractères et montrer ainsi que le conseil ne suppose évidemment pas les devoirs que nous impose, comme hommes et comme médecins, le souci de notre dignité professionnelle.

En outre, l'un des démissionnaires interviewé par un reporter du Journal lui a dit :

« Depuis neuf ans que le dispensaire existe, nous avons donné nos soins à tous les enfants nécessiteux sans distinction d'origines, c'est-à-dire sans nous occuper s'ils suivraient les écoles laïques ou les écoles libres. Or, ces jours derniers, le Conseil d'administration nous a interdit de soigner dorénavant les enfants qui suivent les écoles libres. »

Nous estimons que nous devons avoir la liberté de traiter avec égalité, dans le même esprit de fraternité, tous nos malades nécessiteux. Le conseil d'administration, lui, trouve suffisant d'avoir inscrit la belle devise républicaine sur l'en-tête de son papier. Il a voulu transformer une œuvre philanthropique en une œuvre électorale et faire servir aux intérêts d'une coterie une institution qui est alimentée par des fonds provenant certainement autant, si ce n'est même plus, des parents qui envoient leurs enfants aux écoles libres que de ceux qui les envoient aux écoles laïques.

Dans ces conditions, nous n'avions qu'une chose à faire : celle que nous commandait notre dignité, et nous avons tous envoyé notre démission. »

On ne saurait trop approuver ces paroles qui démontrent une fois de plus combien à l'heure actuelle la cause de la liberté est intimement liée à celle du catholicisme.

La rentrée des Chambres

Paris, 8 janvier.
La vie parlementaire va reprendre aujourd'hui au Palais Bourbon. Plusieurs groupes sont convoqués, en vue de délibérer sur les candidatures au bureau définitif de la Chambre : le bureau de la Gauche démocratique (ancienne Gauche radicale), à deux heures et demie ; le groupe de la Défense nationale, à trois heures, et l'Union progressiste (ancienne Union républicaine), à quatre heures.

Comme nous l'avons déjà dit, les groupes radicaux et socialistes opposent M. Henri Brisson à M. Paul Deschanel, qui aura l'appui d'une très grosse fraction du groupe des Républicains progressistes, que préside M. Méline, et du groupe de la Défense nationale.

Pour les autres sièges, il semble qu'aucune compétition ne pourra se produire. Les choses resteront dans l'état.

Les élections terminées, la Chambre en reviendra à son ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion du budget.

Rappels qu'il reste encore à examiner les budgets suivants : Convention (suite), Agriculture, Beaux-Arts, Instruction publique, Algérie, Finance, Monnaies et médailles, Postes, Télégraphes et téléphones, Caisse d'épargne, Marine et Guerre.

Ces deux derniers budgets donneront lieu à des discussions et à des interventions les plus intéressantes et occuperont certainement un nombre de séances qu'il est difficile de prévoir dès aujourd'hui.

Enfin viendra la loi de finances, avec toutes les questions qu'elle comporte ; réforme de l'impôt avec tous les systèmes qu'embrasse ce titre générique : régime des boissons, réforme de l'octroi, portes et fenêtres, etc.

Ce qui peut conduire la Chambre jusqu'aux environs du mois de mars.

Pronostics

Quant à ce qui concerne la présidence de la Chambre, M. Deschanel doit être élu parce qu'il représente en réalité la majorité de la Chambre, c'est-à-dire les progressistes, les modérés, les libéraux et les conservateurs, contre M. Brisson, candidat des radicaux et des socialistes qui restent, quoi qu'on dise, la minorité.

De plus, M. Deschanel a su, depuis qu'il occupe le fauteuil, y acquiescer une véritable autorité et y faire preuve d'une impartialité absolue. Il n'est d'autre et meilleure preuve que cette dernière et si précieuse qualité que les reproches qui, à différentes reprises, lui ont été adressés sur sa sévérité ou sur sa longanimité par les deux partis en présence.

L'élection de M. Deschanel est donc dans la logique naturelle des choses. Elle ne peut porter ombrage à personne, elle n'a ni le caractère d'une provocation ni celui d'une revanche.

Au contraire, celle de M. Brisson aurait une signification bien marquée et serait comme le contraire d'un geste de réconciliation et de paix entre les républicains.

Scandaleux intolérance

L'esprit sectaire qui s'était parfois contenté d'être ridicule, enhardi par l'intolérance gouvernementale, devient tout-à-fait odieux. Désormais dans le XVII^e arrondissement de Paris il faut être irréligieux, et envoyer ses enfants à l'école laïque pour recevoir les soins du dispensaire : La mort ou le parjure.

En présence de cet excès du fanatisme anticatholique, les 13 médecins du dispensaire de la Caisse des écoles des Terres, MM. Corby, Dubois-Lavignerie, Ducot, Farret, Golesecano, L'ève, Pertat, Ratynski, Rochebois, Roux, Stevenel, Trognon, Weber, ont adressé leur démission collective au maire du XVII^e arrondissement. Ils la motivent en ces termes :

« Le conseil d'administration de la Caisse des écoles prétend nous associer à une mesure qui apparaît à tout esprit libre et indépendant comme doublement inacceptable : modifier révolutionnairement — sans nous consulter,

malgré les engagements pris — les conditions dans lesquelles nous avions apporté notre concours gratuit, établir des catégories de malades suivant leurs origines, peser sur les consciences par la crainte et par l'intérêt, abaisser les caractères et montrer ainsi que le conseil ne suppose évidemment pas les devoirs que nous impose, comme hommes et comme médecins, le souci de notre dignité professionnelle.

En outre, l'un des démissionnaires interviewé par un reporter du Journal lui a dit :

« Depuis neuf ans que le dispensaire existe, nous avons donné nos soins à tous les enfants nécessiteux sans distinction d'origines, c'est-à-dire sans nous occuper s'ils suivraient les écoles laïques ou les écoles libres. Or, ces jours derniers, le Conseil d'administration nous a interdit de soigner dorénavant les enfants qui suivent les écoles libres. »

Nous estimons que nous devons avoir la liberté de traiter avec égalité, dans le même esprit de fraternité, tous nos malades nécessiteux. Le conseil d'administration, lui, trouve suffisant d'avoir inscrit la belle devise républicaine sur l'en-tête de son papier. Il a voulu transformer une œuvre philanthropique en une œuvre électorale et faire servir aux intérêts d'une coterie une institution qui est alimentée par des fonds provenant certainement autant, si ce n'est même plus, des parents qui envoient leurs enfants aux écoles libres que de ceux qui les envoient aux écoles laïques.

Dans ces conditions, nous n'avions qu'une chose à faire : celle que nous commandait notre dignité, et nous avons tous envoyé notre démission. »

On ne saurait trop approuver ces paroles qui démontrent une fois de plus combien à l'heure actuelle la cause de la liberté est intimement liée à celle du catholicisme.

La candidature du général Mercier

Nantes, 8 janvier.
Le général Mercier, candidat à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 28 janvier dans notre département, aura pour concurrent républicain, M. Riom, industriel, ancien maire de Nantes.

Ajoutons que déjà la campagne électorale est ouverte : la plupart des députés sénatoriaux ont reçu des bulletins de vote au nom du général Mercier, ancien ministre de la guerre, et sa photographie en grand uniforme.

D'après des renseignements particuliers, il ne paraît pas probable que le général Mercier vienne dans le département de la Loire-Inférieure, au cours de la période électorale.

La fin des grèves

La grève des mineurs de la Loire est terminée et celle de Montceau-les-Mines a pris fin après quelques jours, on pourrait presque dire a été évitée. La première a trouvé sa solution dans la sentence arbitrale rendue, hier, par MM. Gruner et Jaurès, représentants des ouvriers et des patrons, sentence dont voici d'ailleurs le texte complet :

Entre M. Gruner, choisi comme arbitre par les Compagnies et les amodiateurs du bassin houiller de la Loire, et M. Jaurès, choisi comme arbitre par le comité fédéral et les ouvriers mineurs, il a été convenu qu'en raison de la prospérité actuelle de l'industrie minière les ouvriers devaient bénéficier d'un relèvement de salaires. Ce relèvement a été fixé pour toutes les Compagnies et les amodiateurs, pour tous les ouvriers du jour et les ouvriers du fond, quel que soit leur âge, à 9 0/0 du salaire respectif de chaque ouvrier, sous cette seule réserve que l'accroissement de salaire ne sera, en aucun cas, inférieur à 0 fr. 30 par journée de travail, ni supérieur à 0 fr. 50.

Les deux parties s'engagent réciproquement à n'apporter à cette convention aucune modification jusqu'au 30 juin 1901. A cette date et sur un préavis de trois mois donné à M. le préfet de la Loire par l'une ou l'autre des deux parties, une procédure arbitrale, semblable à celle qui met fin au présent conflit, déterminera si les conditions de l'industrie permettent le maintien intégral ou partiel de cette augmentation.

Il a paru juste aux arbitres de tenir compte aux exploitants de la Péronnière, des houillères de Rive-de-Gier, du ban Lafarge et de la Haute-Cappe, des augmentations de salaires qui ont été accordées aux ouvriers dans le courant de l'année 1899, antérieurement à la grève générale du bassin ; à cet effet, il est convenu que l'augmentation de 2 0/0 du salaire ne se cumule pas avec l'augmentation de 25 centimes par jour pour les ouvriers du fond et de 5 0/0 pour les ouvriers du jour consentie, à la fin de janvier 1899, par la Compagnie de la Péronnière, avec l'augmentation de 20 centimes par jour pour les ouvriers du fond accordés, les 19 et 21 février 1899, aux ouvriers du fond des houillères de Rive-de-Gier et du ban Lafarge ; avec l'augmentation de 25 centimes par jour accordée aux manœuvres du fond de la Compagnie de Saint-Chamond, à la fin de mars 1899 ; avec l'augmentation de 25 centimes par jour accordée en novembre 1899 aux ouvriers du fond de l'amodiation Ponsonnard.

En ce qui touche la Compagnie de Firminy qui a spontanément accordé, en 1899, aux ouvriers une gratification en vue d'assurer la stabilité et l'assiduité du personnel, les arbitres ont décidé que l'augmentation de 9 0/0 dérogée de l'intention manifestée par elle de renouveler cette gratification ; mais ils expriment le vœu que, si la Compagnie estime que l'état satisfaisant de ses affaires continue à le lui permettre, elle accorde, de nouveau, aux ouvriers, en tout ou partie, la gratification déjà donnée une première fois.

Quant à la grève de Montceau-les-Mines, elle s'est apaisée ou mieux avorte, grâce à l'attitude énergique et persistante des ou-

vriers qui veulent travailler, dont la pression a amené cette détente heureuse qu'il faut souhaiter durable.

Tout a été prévu aussi rigoureusement que possible dans l'accord de Saint-Etienne, et, comme il n'est pas douteux que les compagnies n'observent fidèlement les conditions qu'elles ont consenties, tout danger de grève sera écarté pour longtemps si les ouvriers restent toujours surs de leur côté au suggestions mauvaises des agitateurs professionnels qui tenteraient de faire renaître un conflit désastreux.

Dans les deux bassins, les mineurs ont obtenu des améliorations qui ne sont pas négligeables. Les organes socialistes parlent de ces résultats comme d'une victoire qu'ils grossissent peut-être un peu, pour la jeter en appât à tous les travailleurs de France. Cependant il y a bien moins lieu de faire honneur de la solution aux mandataires qui s'étaient imposés aux grévistes, qu'aux patrons eux-mêmes. On conviendra, en effet, qu'il était peut-être plus facile d'attendre aux chefs d'industrie, qu'aux travailleurs qui gagnent leur vie au jour le jour ou à peu près. Les représentants du capital et de l'industrie, qui ne se sont pas privés de leurs avantages, ont donc droit, eux aussi, à quelques éloges. Mais si on leur accordait loyalement ceux qu'ils méritent, on sent bien qu'il n'en resterait pas pour ceux qui exploitent purement et simplement les grèves et les ouvriers.

Il est désirable maintenant que les meneurs ne soient pas seuls à profiter de la pacification et que le bénéfice en soit assuré également aux tisseurs de la Loire. Des pourparlers sont engagés, on fait prévoir leur aboutissement pour le commencement de la semaine.

AU PALAIS-BOURBON

(De notre correspondant, par dépêche)

Paris, 8 janvier, 7 h. s.
Les différents groupes politiques se sont réunis dans la soirée, comme nos informations précédentes le faisaient prévoir.

Le groupe de l'Union républicaine, le groupe radical et le groupe de l'Union progressiste, ce dernier sous la présidence de M. Méline, ont arrêté, chacun en ce qui les concerne, leur ligne de conduite pour le scrutin de demain.

La candidature de M. Deschanel sera vivement combattue par les amis de M. Brisson, tout fait prévoir cependant qu'elle triomphera.

En dehors du siège de la présidence, aucune compétition ne semble devoir se produire.

Les radicaux et radicaux-socialistes se sont concertés en vue d'une manœuvre qui pourrait amener l'échec de M. Deschanel. Ils proposeraient par exemple un troisième candidat qui déterminerait un ballottage ; mais cette manœuvre ne semble pas devoir aboutir.

M. Brisson aurait eu quelques chances s'il avait pu compter sur les voix de la droite ou des nationalistes. Les radicaux avaient caressé l'espoir que les membres de la droite irrités de l'expulsion de M. de Largentaye, et des nationalistes mécontents des nombreux rappels à l'ordre de M. Lasies, abandonneraient M. Deschanel.

Mais les uns et les autres sont déterminés à faire passer l'intérêt général avant les rancunes personnelles, et le général Jacquy, qui tient, selon son expression, les boîtes de tous les nationalistes, me dit saït ce soir que tous voteraient pour M. Deschanel.

« Nous ne pouvons oublier, ajoute-t-il, que Brisson fut l'auteur de la révision de l'affaire Dreyfus. »

C'est M. Turigny, député nationaliste de la Nièvre, qui présidera demain la séance d'ouverture, en qualité de doyen d'âge, MM. Baysset et le baron Gérard étant empêchés.

La Guerre du Transvaal

Le siège de Ladysmith
Camp de Frère, 8 janvier

Ru fort détachement de troupes montées, sous le command

NOUVELLES DE LA NUIT

(Service spécial de l'Œuvre-Eclair)

Le Conseil des ministres de demain

Paris, 8 janvier, 7 h. s. — Le conseil des ministres se réunira demain à l'Élysée. M. Waldeck-Rousseau fera connaître les mesures qu'il a prises au cas où la grève des mineurs de Saint-Etienne fût venue à se continuer. La question des points d'appui de la flotte et de la défense des côtes sera en outre soumise à un examen approfondi.

Une interpellation

Paris, 8 janvier, 9 h. s. — M. Gay, député de la Loire, écrit à M. Waldeck-Rousseau pour le prévenir qu'il compte interpellier sur les troubles qui ont eu lieu, le 4 janvier, à Saint-Etienne. Il estime que le gouvernement en autorisant les manifestations des grévistes, d'abord interdites, encouragea les fauteurs de désordre. Selon lui, la présence de M. Millerand au pouvoir exerce sur la situation la plus fâcheuse influence. Il eût fallu, au lieu d'exciter les grévistes, agir avec prudence et faire comprendre aux ouvriers le tort qu'ils causaient au commerce et à eux-mêmes, canaliser les manifestations, surveiller les individus louches qui se mêlaient aux grévistes. Rien de tout cela ne fut fait; on paralysa les autorités locales. C'est au gouvernement qu'incombe la responsabilité des troubles du 4 janvier. Si les explications de M. Waldeck-Rousseau ne lui donnent pas satisfaction, M. Victor Gay déposera un ordre du jour de blâme.

La rentrée du Sénat

Paris, 8 janvier, 10 h. s. — C'est demain que le Sénat reprendra la suite de ses travaux. La première séance sera présidée par M. Wallon, doyen d'âge, dont le discours est attendu avec une certaine impatience, car il contiendra certainement des allusions au procès de la Haute-Cour.

Hier, on a craint un moment que M. Wallon se trouvât dans l'impossibilité de présider cette séance. Il se trouvait à la bibliothèque du Sénat lorsqu'un garçon, monté sur une échelle pour lui donner un livre, tomba et se fractura le bras droit. L'honorable sénateur s'empressa de porter secours au malheureux employé et dut étendre le commencement d'hémorragie qui s'était déclaré dans les tapis du parquet par suite de la chute de la lampe à l'aide de laquelle le garçon s'éclairait. A la suite de cet accident, M. Wallon éprouva une commotion si violente que l'on craignait de le voir frappé de maladie.

L'affaire des ligues

Nantes, 7 h. s. — Le tribunal correctionnel de Nantes a rendu le jugement sur les trois ligues royalistes, antisémites et plébiscitaires. Les membres de la jeunesse royaliste et ceux de la ligue antisémite ont été acquittés. Le tribunal a estimé que le ministère public n'a pu faire la preuve juridique, que la jeunesse royaliste comptait plus de vingt membres, nombre prescrit par la loi. Quant à la ligue antisémite, qui est encore en voie de formation, elle n'a jamais été définitivement constituée. Le président de la ligue plébiscitaire, Raymond Levalet, ayant déclaré lui-même que la ligue, à Nantes, comprenait plus de deux cents membres, a été condamné à vingt-cinq francs d'amende et ses autres accusés à seize francs, avec application de la loi Bérenger.

Mort du président de Colombie

Kingston, 8 janvier 5 h. 32. — Un télégramme de Kingston (Jamaïque), annonce la mort de M. Saciamante, président de la République de Colombie.

La guerre du Transvaal

Prétendue victoire et échec certain des Anglais. — Paris, 8 janvier, 6 h. 30 s. — Des dépêches quelque peu contradictoires, venues du Cap et publiées par le Daily Mail, semblent indiquer qu'une attaque des Boers a échoué contre Ladysmith; le général Buller l'aurait victorieusement repoussée. En revanche, l'échec du 1^{er} régiment d'Essex à Colesberg est confirmé.

Renforts anglais

Londres, 8 janvier, 6 h. 30 s. — Le War Office mobilise douze bataillons d'infanterie et trois escadrons de cavalerie. Le siège de Ladysmith. — Londres, 8 janvier, 6 h. s. — Le War-Office ne communique pas en

core, sur le siège de Ladysmith, les nouvelles ultérieures qu'il avait promises et que le général Buller annonçait pour ce soir.

Soul, le Central-News communique à la presse une dépêche du camp de Frère datée de samedi dernier, qui annonce que l'attaque concentrée de toutes les forces boers contre les positions de Ladysmith aurait échoué sur tous les points.

En outre, une dépêche du général Buller annonce que ses troupes ont battu l'ennemi sur toute la ligne. Si ces dépêches sont exactes, ce serait une grande victoire pour la garnison de Ladysmith.

Les journaux font observer que le message ne porte aucune heure, et paraît antérieur aux dernières dépêches officielles. Celles-ci en effet prouvent que, si la garnison de Ladysmith, avait remporté un succès aussi important et définitif, le général Buller n'eût pas manqué d'en aviser aussitôt son gouvernement.

L'opinion à Paris

Paris, 8 janvier, 7 h. s. — A Paris, dans les bureaux de rédaction des journaux, dans les cercles, à la Bourse, on interprète le silence du War Office d'une façon très fâcheuse. Le bruit court que non seulement Ladysmith est tombée aux mains des Boers, mais encore que le général Buller a subi un nouvel échec sur la Tugela.

Echec des Anglais

Londres, 8 janvier, 7 h. s. — Un télégramme confirme l'échec du premier régiment d'Essex à Colesberg, devant les troupes boers.

Le but du gouvernement serait de prendre sur les équipages des navires de guerre plusieurs brigades de débarquement qui seraient mises à la disposition du généralissime Lord Roberts, pour parer aux événements les plus imminents.

Un nouveau corps expéditionnaire

Londres, 8 janvier, 8 h. 45 s. — Le War Office a décidé la formation d'un nouvel armée expéditionnaire composé de 100,000 hommes, répartis en 12 bataillons d'infanterie, et 3 escadrons de cavalerie. Le gouvernement a également décidé la mobilisation générale de la flotte anglaise.

Déjà, les officiers de l'escadre de la Manche ont reçu l'ordre d'acheter des vêtements coloniaux.

DERNIÈRE HEURE

Une dépêche de Déroulède. — Paris, 8 janvier, 11 h. 15 s. — M. Paul Déroulède a adressé la dépêche suivante au général Davoust, duc d'Auerstaedt : « Monseigneur le Grand-Chancelier de la Légion d'honneur, j'appréhends la convocation du conseil de l'Ordre. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre et faire trancher par cette assemblée la question suivante :

« Banni pour faits exclusivement politiques, mais légionnaire pour faits exclusivement militaires, suis-je rayé des cadres de la Légion d'honneur? Ai-je le droit de porter le ruban? Je me conforme respectueusement à la décision du Conseil de l'Ordre qui me sera transmise par le Grand Chancelier. »

Il n'est pas hors de propos de rappeler que Paul Déroulède, en 1870, partit comme engagé volontaire, fut nommé officier, cité à l'ordre du jour, blessé et décoré. Ce sont des faits de services qui dispensent de tout commentaire.

Prétendue victoire du général Buller. — Londres, 8 janvier, 10 h. s. — D'après le Sun, le bruit a couru dans la Cité que le général Buller avait traversé la Tugela, pris douze canons et marchait sur Ladysmith. Ce bruit qui n'est pas confirmé est donné sous toutes réserves.

L'Angleterre et le Portugal. — Lisbonne, 10 janvier, 8 h. 10 soir. — Les journaux affirment que M. Pinella, ministre du Portugal à Berlin, n'a accordé aucune interview, quoiqu'en aient dit certaines feuilles. Le Portugal n'a d'ailleurs adressé aucune protestation aux puissances, au sujet de la saisie d'un navire dans les eaux portugaises.

Pierre Le Goff, journalier à Kervignac, se trouvait à Landévant. Ne sachant que faire en attendant le Jour de l'An, il s'exerçait à bousculer tout le monde. Il y allait pour tout de bon et les horions pleuvaient dru; les coups de pied portaient, les coups de poing également. Le gendarmier vint mettre l'ordre; ce n'était pas le moment, le brigadier et les gendarmes furent bousculés, mais finalement force fut restée à la loi. Le Goff, pour ce qui lui est reproché est condamné à 15 jours de prison avec la loi de sursis.

Bris de clôture. — La nommée Ozanne (Suzanne), veuve Allain, est condamnée à 10 jours de prison et cinq francs d'amende pour ivresse et bris de clôture.

La Gacilly, 8 janvier. — En chemin de fer. — La femme Sophie Epailard, veuve Martel, âgée de 48 ans, journalière à La Gacilly, voyage quelque fois avec son fils, âgé de 10 ans. Afin de ne pas trop débourser elle prend pour ce dernier un billet de demi-place en chemin de fer. Pendant quelques temps, tout alla bien, les employés ne faisant aucune réflexion, mais un beau jour la ruse fut découverte et procès verbal dressé. La veuve Martel est sans ressources et les renseignements lui sont très favorables. Elle fera bien de pas recommencer.

Rieux, 8 janvier. — Un noyé. — L'autre jour, deux voyageurs profitèrent de l'absence du passeur de Rieux et décrochèrent une barque afin de passer de l'autre côté de la Vilaine. Malheureusement la barque vint à chavirer au milieu du fleuve et l'un des voyageurs trouva la mort dans les flots et la vase. S'il faut en croire les on-dit, ces deux personnages étaient complètement ivres.

COTES-DU-NORD

St-Brieuc, 8 janvier. — Tirage au sort. — L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort de la classe 1899 auront lieu dans le département des Côtes-du-Nord, conformément aux indications ci-après :

Arrondissement de Saint-Brieuc. — Saint-Brieuc (Nord), 25 janvier 1900, 9 h. du matin. — Saint-Brieuc (Midi), 26 janvier, 9 h. matin. — Châteaulaudren, 27 janvier, 2 h. soir. — Moncontour, 29 janvier, 10 h. 1/2 matin. — Ploëc, 29 janvier, 2 h. soir. — Lanvollon, 30 janvier, 2 h. 1/2 soir. — Paimpol, 31 janvier, 9 h. 1/2 matin. — Pléneuf, 1^{er} février, 2 h. 1/2 soir. — Plouha, 2 février, 10 h. matin. — Etibles, 28 février, 2 h. 1/2 soir. — Quintin, 3 février, 3 h. soir. — Lamballe, 5 février, 2 h. soir.

Syndicat central des agriculteurs des Côtes-du-Nord. — Le 14 janvier prochain à 2 heures aura lieu dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Saint-Brieuc, la réunion générale du syndicat des Côtes-du-Nord. Il sera procédé à l'élection d'un vice-président.

Contre l'alcoolisme. — Hier soir, à cinq heures, M. Tanqueray a continué à énumérer les moyens à employer pour combattre l'alcoolisme : il a insisté sur divers moyens propres à combattre le mal : en dénonçant la mauvaise qualité des alcools et demandant la diminution des auberges. Le conférencier a accompagné ses explications de projections lumineuses. Nombreuse assistance : à cette intéressante soirée.

Obsèques. — Hier ont eu lieu les obsèques de M. Edouard-Charles Nomy à l'église cathédrale. M. Jolive, vicaire à la cathédrale, a fait la levée du corps, et Mgr Mando a donné l'absoute.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Debon, Riche, Renouard et Lemée. Une nombreuse assistance formait le cortège jusqu'au cimetière. M. Nomy appartenait à une vieille et honorable famille de Saint-Brieuc.

Réunion des sapeurs-pompiers. — Hier a eu lieu, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville, l'assemblée générale de la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, sous la présidence de M. le préfet, Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, M. l'abbé Morelle, vicaire général, MM. le comte le Vassor de la Touche, de Seré, etc... assistaient à la réunion dans laquelle on a apporté diverses modifications aux statuts votés.

Arrestation. — Hier soir, un manœuvre du nom de Coadic a été mis en état d'arrestation par la police. Furieux de ce qu'on lui refusait à boire dans un débit de la rue de Gouedic, à cause de son état d'ébriété, il avait assés un carreau à la devanture de l'auberge. Coadic, déjà condamné en décembre dernier pour vol, à

huit jours de prison (loi Bérenger), a été écroué ce matin à la maison d'arrêt.

Guingamp, 7 janvier. — Nécrologie. — M. l'abbé Le Goff, curé-archiprêtre de Guingamp, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère. Un grand nombre de nos concitoyens s'étaient rendus à Besle-Isle pour assister aux obsèques de Mme Le Goff et donner un témoignage de sympathie au distingué curé dans une circonstance particulièrement douloureuse pour lui. Nous prenons également part au deuil de M. l'abbé Le Goff et le prions d'agréer nos respectueuses condoléances.

Lamballe, 9 janvier. — Vol audacieux. — Hier matin, 7 janvier, entre sept et huit heures, un ou plusieurs malfaiteurs se sont introduits dans les appartements de M. l'abbé Duclaud, aumônier du couvent de Saint-Joseph, à Lamballe, rue Saint-Martin. Il a été volé plusieurs sommes d'argent, se montant à environ 300 francs, et renfermés dans plusieurs meubles, une montre en argent et une obligation du Crédit foncier. Le gendarmier fait d'actives recherches qui ne tarderont pas à découvrir le ou les voleurs.

Brooms, 8 janvier. — Chasse au sanglier. — Le mercredi 3 janvier, en forêt de la Hardouinays, les équipages réunis du vicomte de la Guibourgère et du comte de la Chappedelaine ont attaqué un sanglier de 160 kil., après 2 h. 1/2 de chasse à été, hallali courant, près des ponts de Merdrignac.

L'animal qui a blessé plusieurs chiens a été servi au couteau par M. Louis de Chappedelaine. Les honneurs du pied à M. Yves de Launay. C'est le sixième sanglier pris par les deux vauriaux depuis le mois de novembre. Les deux équipages réunis chasseront encore cette semaine en forêt de Loudéac et à la fin du mois en forêt de Lorges.

Suivent habituellement les chasses, MM. Georges et Alexandre de Launay de Nautois, vicomte de la Noué, de Couesme, du Ché de la Faverie, de Malherbes de Pontbriand, etc.

Mouvement de la population pendant l'année 1899. — Naissances, 106. — Décès, 72. — Mariages, 23.

Marché. — Froment, 8.50 les 50 k. — Seigle, 6 fr. — Sarrasin, 6.50. — Beurre, 2.20 le kil. — Œufs, 1.15 la douz. — Cidre, 30 fr. la barrique. Paille, 15 fr. les 500 kil. — Foin, 50 fr.

FINISTÈRE

Brest, 6 janvier. — Candidature démentie. — Le bruit ayant couru que l'amiral Réveillère serait candidat dans la Loire-Inférieure contre le général Mercier, un de nos confrères s'est présenté chez l'amiral et nous lui avons demandé ce qu'il y avait de vrai dans cette nouvelle.

« Je ne serai pas candidat, nous répond l'amiral Réveillère. Je suis d'un âge où l'ardente bataille est pénible. » Depuis plusieurs semaines, je suis très souffrant de l'influenza.

« La ldté dans la Loire-Inférieure, s'il se trouvait un candidat en face du général Mercier, serait extrêmement vive. » « Il faut, pour la mener, un homme jeune, ardent. » « Je n'ai, d'ailleurs, aucune ambition sénatoriale. » « Je n'aspire plus qu'à rester tranquille, à travailler dans mon cabinet, à continuer à me livrer paisiblement à l'étude. » « J'ajoute que je n'ai reçu aucune proposition officielle, mais s'il m'en était faite, je la déclinerai. »

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Louis-Joseph Le Hir, ancien pharmacien, président du conseil de fabrique de Saint-Melaine, décédé à l'âge de 86 ans et dont les obsèques auront lieu aujourd'hui à 10 heures.

Durant sa longue existence, M. Le Hir, véritable homme de bien, fut l'un des désintéressés donateurs de la plupart des œuvres charitables de notre ville. Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Tirage au sort. — 133 jeunes gens de la commune de Morlaix appartenant à la classe 1899 sont inscrits sur la liste du tirage au sort du canton.

Rappelons à ce propos que les opérations du tirage au sort pour les communes de Morlaix, Plourin, Ploujean, Saint-Martin et Sainte-Sève auront lieu à la mairie le 23 janvier.

Le couronnement d'une Rosière. — En exécution des clauses d'un testament fait par un sieur Carhaïen, M. Gaspard Meuviel, en date du 1^{er} juin 1844, une commission composée de notables habitants de notre ville est chargée de désigner chaque année la jeune fille jugée la plus digne d'être élue rosière.

Pour bénéficier des libéralités de M. l'abbé souriait. Assis dans un vaste fauteuil d'osier, il suivait d'un regard attendri les expressions du visage de son enfant, comme il l'appelaient toujours, et son vieux cœur tremblait de joie.

C'était son élève, ce grand garçon qui parlait ainsi, et dont toutes les paroles le ravissaient. — Tu vois, tu vois ! — Il s'emballe, dit-il, en se tournant vers le général, on croirait à l'entendre que tout cela est vrai — que comme tous les grands hommes, je devrais avoir ma statue sur une place publique. Il ne connaît donc pas ce cher enfant, toutes les bévues de sa vie.

— En effet, très riche d'abord, tu as su te ruiner en peu de temps. Voilà ta première bévue. — Elle ne compte pas, l'argent est fait pour rouler. — Admets que du jour au lendemain, tu deviennes impotent, paralysé, que sais-je moi. Quand on devient vieux, on peut s'attendre à tout. Que deviendrais-tu, voyons. Si tu ne pouvais plus marcher, tes ouailles et moi, nous serions obligés de te porter.

— Et tout serait dit : — Les arbres qui ne rapportent plus de fruits, sont coupés et brûlés. Le visage du pauvre eugé s'assombrit. — Tu serais classé dans la catégorie des préteurs impotents et malheureux affectés à ceux qui sont infirmes et sans le sou. Tu n'arriveras jamais là, es-tu viendrais vivre avec moi, —

— Vous avez été pour moi le plus tendre des pères; conspué et maudit par tous, nourri élevé, fait de moi ce que je suis. Et s'en allant, il reprit : — Mon cœur débordé de reconnaissance, d'affection et de tendresse pour vous.

— Tu ne comprends pas. C'est vrai, tu n'as jamais su comment il se faisait que je puisse te donner une aussi brillante instruction. Je t'ai toujours dit ce me semble qu'une bonne âme nous venait en aide à tous. Tu te rappelles, n'est-ce pas ? Le visage de Julien s'assombrit. — Oui, dit-il enfin, je me souviens de ces paroles. Mais alors, ce serait donc à Mme Danglard que je suis redevable de ma situation. — Parfaitement, personnellement, tu le sais, je ne possède plus rien depuis longtemps. Tu ne me dois plus rien, rien. — Je ne vois donc rien, s'écria Julien en se levant et en se promenant dans la salle à manger. — Je vous dois tout, mon père. — Que vous ayez été aidé pour mener à bonne fin l'œuvre admirable que vous avez entreprise, soit, je vous l'accorde. Mais admettez que vous eussiez été seul pour accomplir cette œuvre, elle n'en eût point souffert; pour l'accomplir, vous vous seriez privé du nécessaire. Allez, je connais votre cœur, ne vous faites pas si petit devant moi, je vous en prie, — devant moi qui vous trouve si grand. — Allons, tais-toi, te ferais-tu enfin ? — Me tairai, reprit Julien, non, je ne m'airai pas, non, je le crierai à tout le monde, devant tous les habitants de la commune.

— Tu ne comprends pas. C'est vrai, tu n'as jamais su comment il se faisait que je puisse te donner une aussi brillante instruction. Je t'ai toujours dit ce me semble qu'une bonne âme nous venait en aide à tous. Tu te rappelles, n'est-ce pas ? Le visage de Julien s'assombrit. — Oui, dit-il enfin, je me souviens de ces paroles. Mais alors, ce serait donc à Mme Danglard que je suis redevable de ma situation. — Parfaitement, personnellement, tu le sais, je ne possède plus rien depuis longtemps. Tu ne me dois plus rien, rien. — Je ne vois donc rien, s'écria Julien en se levant et en se promenant dans la salle à manger. — Je vous dois tout, mon père. — Que vous ayez été aidé pour mener à bonne fin l'œuvre admirable que vous avez entreprise, soit, je vous l'accorde. Mais admettez que vous eussiez été seul pour accomplir cette œuvre, elle n'en eût point souffert; pour l'accomplir, vous vous seriez privé du nécessaire. Allez, je connais votre cœur, ne vous faites pas si petit devant moi, je vous en prie, — devant moi qui vous trouve si grand. — Allons, tais-toi, te ferais-tu enfin ? — Me tairai, reprit Julien, non, je ne m'airai pas, non, je le crierai à tout le monde, devant tous les habitants de la commune.

mystère de cette existence si calme cependant et qui devrait être si douce.

Julien reprit : — Cela ne vous contrarie pas que je parle dans le Jura ?

— Certes non, mon cher enfant.

— Pour la première fois de ma vie, je vais enfin gagner de l'argent.

L'abbé souriait.

— C'est vous qui allez être heureux en touchant tout cet argent, dit Julien.

— Dès aujourd'hui nous ferons bourse à pari, mon enfant.

— Est-ce que vous m'avez promis, vous n'avez pas de mémoire, mon bon père.

— Je ne t'ai rien promis.

— Pardon, monsieur le curé, vous me pardonnez, n'est-ce pas ? si je vous oppose un démenti formel.

— Monsieur le curé ! Voilà maintenant que tu prends des grands airs pour me parler. Et d'un ton adouci :

— Que t'ai-je promis, voyons ?

— Vous m'avez dit :

— Nous ferons toujours bourse commune, me dit-il, et tu seras le tien, et le mien. Eh bien ! je vais gagner cinq mille francs en peu de jours. Moi, je n'ai besoin de rien, je suis nourri, couché à l'intérieur, je ne fume pas, — je vais au théâtre deux fois par an, vous le voyez, tant d'argent me serait inutile.

— Tais-toi ! tais-toi ! Ah ! tu vas partir dans le Jura pour y voir cette bonne dame Danglard. Mais crois-moi, n'accepte rien, c'est une dette de reconnaissance que tu commences à acquitter.

— Tu ne comprends pas.

— Tu ne comprends pas. C'est vrai, tu

avant toi, je parlais pour le grand voyage, tu serais bien à plaindre.

De telles discussions dégénéraient souvent en une querelle qui se terminait par une bouderie de quelques jours mais, tout à sa joie de voir Julien, l'abbé garda le silence et ne répliqua pas au général auquel très souvent aussi il demandait ce qu'il avait fait de son patrimoine gaspillé ou ne sait trop comment dans ces spéculations malheureuses.

Pendant cette discussion des deux frères, Julien, immobile, près de la fenêtre ouverte, gardait le silence.

Puis quand le calme se fit dans la salle à manger, il revint s'asseoir à la place qu'il venait de quitter tout à l'heure.

L'abbé souriait toujours. Ces discussions ne parvenaient point à l'attrister. Du reste, ne connaissait-il pas longtemps les grandes colères du général — feu de paille aussi vite allumé, aussi vite éteint.

Et docement pour l'apaiser, il lui avait pris les deux mains et les serrait dans les siennes.

— Tu serais bien à plaindre, dit-il. Pour nous, l'avenir est fini. Nous ne devons vivre que dans le passé et le présent. — Eh bien !

— C'est avec moi que vous vivrez toujours murmura Julien en enveloppant l'abbé d'un regard de tendresse profonde, avec moi, avec Marcel et avec Marie — nous sommes trois qui vous aimez, vous le savez, de tout notre cœur.

Marie venait de servir le café. La nuit tombait, claire et sereine. Un calme profond régnait en cet endroit désert.

Par les fenêtres largement ouvertes des émanations montaient ; — parfum d'héliotrope et de roses qui embaumait le vent.

Et l'abbé répétait toujours : — Je suis trop heureux vraiment.

Ah ! Mariette, le bon café, je suis gourmand de café.

— A'ors, pourquoi n'en prenez-vous pas tous les jours, dit Mariette de mauvaise humeur.

— Ça coûte cher, ma bonne Mariette, — et c'est un superflu qu'on ne se permet qu'avec des amis.

— Ah ! vous aimez le café, je ne m'en doutais pas, reprit Mariette rouge comme une pivoine, vous aimez le café et vous en prenez trois fois par an. Dès demain, vous en aurez à tous vos repas, je vous le promets.

— Oui, oui, à tous les repas, dit Julien. Le bon café riant, de ce bon sourire qui était une tendresse.

— Tu serais bien à plaindre, dit Julien qui parlait mentalement avec Mariette. — Alors tu vas partir demain pour le Jura. Je suis bien heureux, mon enfant, que tu puisses être utile à la famille Danglard.

— Tu pars, tu pars, dit Mariette effarée. — Mais je reviendrai bientôt.

Et il ajouta : — Et comme tu seras heureuse de me revoir.

CHAPITRE VIII

A dix heures, malgré les instances de Mariette qui voulait le retenir à coucher, Julien quitta le presbytère et se rendit au bateau. (A suivre)

LE

PARDON DU FORÇAT

GRAND ROMAN

DE MEURS CONTEMPORAINES

PAR

Maxime VILLEMÉR

Deuxième Partie

CHAPITRE VII

Le comte de Fonestrangle ? mademoiselle Danglard ! — Oui, mon père. — Et pour quelle raison, mon Dieu ? — Madame Danglard est très malade, on craint qu'elle ne devienne folle. — Et on va l'amener chez le docteur ! — Vous n'y êtes pas, mon bon père, c'est moi qui demain vais partir pour le Jura. — Toi. — Certainement, et pour étudier cette maladie j'y resterai quelques jours. — Ah ! la pauvre femme ! murmura l'abbé consterné. C'est le chagrin qui la tue. Mais quel chagrin ? Là est le grand

La Quinzaine. — Sommaire du no du 1^{er} janvier. — Montalembert et Mgr Paris, d'après des énoncés inédits : L'année 1845. Abbé L. Follioley.
 Les maîtres d'aujourd'hui : La peinture française ; Le moment présent, II. Paul Lorget.
 Le renard britannique : troisième partie : l'Idylle, Pierre Pléso.
 Les luttes de l'Eglise au XIX^e siècle. George Fonsegrive.
 L'Exposition de 1900. Gustave Babin.
 Poésie : Etre ou n'être pas. André Lemoine.
 « Fécondité ». Jean Lionnet.
 Chronique politique.
 Nouvelles scientifiques et littéraires. — Revues des Revues. — Notes bibliographiques.
 Abonnement : France : un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 8 fr.
 Abonnement spécial d'un an : pour le Clergé, l'Université et les instituts catholiques : 20 francs.
 Prix de la livraison, 1 fr. 50.
 Pour les annonces, s'adresser aux bureaux de la Revue, 45, rue Vaneau.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST
 En vertu d'une disposition récente, les émissions de la Compagnie de l'Ouest sont maintenant au choix des souscripteurs, en obligations 3 0/0 ou en Obligations 2 1/2 0/0.
 Ces deux types de titres donnent, comme placement, la même et complète sécurité, mais ils ont chacun des avantages propres répondant à des convenances différentes.
 Si l'on recherche le revenu actuel le plus élevé, on préférera les Obligations 3 0/0 qui, au nominatif, rapportent un intérêt, net des impôts existants, de 3 fr. 15 0/0, indépendamment d'une prime au remboursement de 40 francs.
 Si l'on aime mieux sacrifier un peu sur le revenu actuel, on choisira les Obligations 2 1/2 0/0 dont l'intérêt, net d'impôts, ressort à 2 fr. 92 0/0, indépendamment d'une prime au remboursement qui atteint 86 francs, soit plus de 20 0/0 du capital placé.
 Nous rappelons que les souscriptions sont reçues, sans aucuns frais, sous la forme nominative ou sous la forme au porteur, dans les gares de :

Rennes, Belton, Noyal-Acigné, Retiers Janzé, Corps-Nuds, Martigné-Ferchaud, La Guerche-de-Bretagne, Argentré, Bonnemain, Montfort-sur-Meu, Combourg, Ploërmel, Mauron, St-Méen, Brüz, Guichen, Bourg-des-Comptes, Messac, Fougeray-Longon, Avesac Redon, Montauban-de-Bretagne, Caulnes Pléneuf-Jugon, Broons, Châteaubourg.

Compagnie des Tramways à Vapeur D'ILLE-ET-VILAINE

Ligne de Rennes à Fougères

ALLER	
Le Mail	6 19 11 49 4 49
Croix de la Mission	6 23 11 53 4 53
Chapelle-Boby	6 33 12 03 5 03
Octroi de Paris	6 35 12 05 5 05
Maugreux	6 39 12 09 5 09
Champ-de-Courses	6 41 12 11 5 11
La Gaudinats	6 45 12 15 5 15
La Mi-Forêt	7 12 12 42 5 42
La Quinte-l'Ariançon	7 20 12 50 5 50
Liffré	7 25 12 55 5 55
Besagré-Eréc	7 35 13 05 6 05
Gomé	7 42 13 12 6 12
Saint-Aubin-du-Cormier	7 56 1 26 6 26
Saint-Jean-sur-Couesnon	8 09 1 39 6 39
Saint-Marc-Vendel	8 14 1 44 6 44
La Chapelle-Saint-Aubert	8 24 1 54 6 54
La Rivière	8 35 2 05 7 05
Romagné	8 45 2 15 7 15
Fougères (gare de tramways)	8 52 2 22 7 22
Fougères (ville)	8 58 2 28 7 28
RETOUR	
Fougères (ville)	6 23 11 53 4 53
Fougères (gare de tramways)	6 30 12 00 5 00
La Rivière	6 36 12 06 5 06
Romagné	6 47 12 17 5 17
La Chapelle-Saint-Aubert	6 57 12 27 5 27
Saint-Marc Vendel	7 08 12 38 5 38
Saint-Jean-sur-Couesnon	7 13 12 43 5 43
Saint-Aubin-du-Cormier	7 26 12 56 5 56
Gomé	7 49 1 13 6 13
Besagré-Eréc	7 54 1 18 6 18
Liffré	7 58 1 22 6 22
La Quinte-l'Ariançon	8 02 1 26 6 26
La Mi-Forêt	8 10 1 34 6 34
La Gaudinats	8 37 2 07 7 07
Champ-de-Courses	8 41 2 11 7 11
Maugreux	8 43 2 13 7 13
Rennes Octroi de Paris	8 47 2 17 7 17
Chapelle-Boby	8 49 2 19 7 19
Croix de la Mission	8 59 2 29 7 29
Le Mail	9 03 2 33 7 33

MUSIQUE
 — (10) —
Prime exceptionnelle
 A L'OCCASION DE
L'EXPOSITION DE 1900

Nous annonçons à nos lecteurs que, désireux de leur être utiles, nous avons obtenu de l'Encyclopédie de musique, placée sous les auspices des Grands-Maîtres de l'Institut, la Prime exceptionnelle à l'occasion de l'Exposition de 1900, contenant les morceaux ci-après, soit pour piano, soit pour violon :

1. Cantabile..... Ch. M. WIDOR.
2. Chanson de Barberine..... Ernest BONNAL.
3. Il était une fois..... F. DE LA TONNELLE.
4. Menuet..... J. HAYDN.
5. Symphonie pastorale..... BEETHOVEN.
6. Marche hongroise..... SCHUBERT.
7. Mazurka..... CHOPIN.
8. Etudes sur les œuvres ci dessus.
9. Gravures : Musique profane, Musique sacrée.
10. Dessin de Yoni.



A NOS LECTEURS

Puisqu'un cabinet d'études ou de travail ne peut être complet s'il ne possède une sphère terrestre, voire même aussi une céleste, nous venons de traiter avec le fournisseur des écoles de la Ville de Paris pour offrir en Prime à notre Clientèle une Sphère parfaite et complète, c'est-à-dire d'un texte très clair et à jour des dernières découvertes.
 Elle mesure un mètre de circonférence, tirée en huit couleurs et montée avec inclinaison sur un pied en métal bronzé richement orné.
 Elle peut vous être adressée, franco de tous frais, pour la somme de 15 francs.
 Il n'existe, à notre avis, cadeau plus sérieux.
 Adresser mandat à notre adresse.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST
Augmentation de la durée de validité des billets d'aller et retour à l'occasion de certaines fêtes.
 La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest vient de soumettre à l'homologation ministérielle une proposition ayant pour objet d'arrêter ainsi qu'il suit, à l'occasion de certaines fêtes, la durée de validité des billets d'aller et retour (grandes lignes).
 Carnaval. — Les billets délivrés à par-

tir du samedi gras, seront valables jusqu'au mercredi des Cendres.
 Pentecôte. — Les billets délivrés à partir du vendredi précédant la Pentecôte, seront valables jusqu'au jeudi suivant.
 Fête nationale. — Les billets délivrés à partir du 7 seront valables jusqu'au 18 juillet.
 Pâques. — Les billets délivrés à partir de la veille du dimanche des Rameaux, seront valables jusqu'au jeudi de la semaine de Quasimodo.
 Ascension. — Les billets délivrés à partir du mardi précédant l'Ascension, seront valables jusqu'au mardi suivant.
 Assomption. — Les billets délivrés à partir du 11 seront valables jusqu'au 21 août.
 Toussaint. — Les billets délivrés à partir du 28 octobre seront valables jusqu'au 4 novembre.
 Noël et Jour de l'An. — Les billets délivrés à partir du 23 décembre seront valables jusqu'au 5 janvier.
 Cette proposition s'applique également aux billets délivrés en commun avec les Compagnies du Nord, d'Orléans, de l'Etat et de la Grande Ceinture, d'Enghien, à Montmorency, de Magny à Chars, avec la Compagnie des bateaux omnibus de Rouen et les Sociétés de tramways de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine et de Saint Romain de Colbosec.

SERVICE DE COMMISSION de l'Ouest-Eclair

Certains de nos lecteurs habitant la campagne nous ont demandé si nous accepterions de leur servir d'intermédiaire pour les achats divers qu'ils peuvent avoir à faire à Rennes.
 L'Ouest-Eclair, considérant ses lecteurs comme des amis, mettra volontiers son personnel à leur disposition, pour les aider, au mieux de leurs intérêts et sans réclamer aucune rétribution spéciale, sauf les cas où nos démarches entraîneraient des frais ou d'exceptionnels dérangements.
 Voici comment nous comprenons ce service.

- 1) Nos amis n'ont qu'à nous indiquer exactement ce qu'ils désirent, nous nous mettrons nous mêmes en relations avec les maisons de vente.
- 2) Si le prix de l'objet est sur le catalogue de ces maisons nous fournirons les objets sans la moindre augmentation.
- 3) Si la maison n'a pas de catalogue nous indiquerons les prix et nous attendrons la réponse.
- 4) De même si un article similaire nous paraissait plus avantageux comme qualité ou comme prix, nous ne manquerions pas d'informer nos correspondants.
 En un mot, nous serions heureux de rendre à nos amis tous les services en notre pouvoir, afin d'ajouter ce point de contact à ceux que nous avons déjà avec eux, sur le terrain des idées.

OBSERVATION ESSENTIELLE
 Nos amis voudront bien remarquer que si nous ne leur demandons aucune rétribution pour les services que nous serons à même de leur rendre, c'est à la condition expresse que cela ne représente pas une charge financière pour l'œuvre. Aussi trouveront-ils équitable que nous nous regardions comme obligés de nous en tenir aux deux règles suivantes :
 1) L'administrateur ne réprimera qu'aux lettres accompagnées d'un timbre de 0,15.
 2) Il ne pourra faire aucun achat, sans avoir au préalable reçu les fonds.
 On comprendra que nous ne puissions prendre auprès des maisons de vente des responsabilités qui risqueraient nous entraîner fort loin.
 Il va sans dire que nous enverrons toujours à nos correspondants, le reçu acquitté du fournisseur.
 L'administrateur
 L. MORIN

CHUTE DES CHEVEUX
Lotion Montier
 AU
Borate de Quinine
 Spécifique pour nettoyer la tête, enlever les pellicules, guérir les démangeaisons et arrêter les chutes des cheveux. Cette lotion tonique, antiseptique et régénératrice ARRÊTE EN QUELQUES JOURS LA CHUTE DES CHEVEUX ; employée pendant quelque temps et en excite la croissance.
 Prix. 1 fr. 25
THÉOBROMINE MONTIER
Engelures, Gerçures, Crevasses
 UN FRANC
 La Théobromine Montier, connue depuis 30 ans, est d'une efficacité incontestable pour guérir les engelures, gerçures, crevasses et, en général, toutes les affections légères de l'épiderme.
 Dans les cas de gerçures, irritations, engelures, deux ou trois frictions par jour, en ayant soin de laisser au médicament le temps d'agir.

Rhumes, Catarrhes, Bronchites
SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE SAINT-GEORGES
 2 FRANCS 25
 Ce SIROP, d'un goût très agréable, produit un excellent effet dans les **Toux, Rhumes, Catarrhes**, etc. On le prend par cuillerées à bouche, trois ou quatre fois par jour, pur ou dilué dans une tisane pectorale, une heure avant ou deux après les repas.
 Pharmacie MONTIER, place Saint-Sauveur, Rennes.

A LOUER
 POUR LE 24 JUIN 1900
 UN
BEL HOTEL
 Situé à Rennes, rue Lesage, 21
 Superbe Jardin de rapport et d'agrément
 Deux salons — Salle à manger
 Cuisine — Office — Cellier — Remises
 Huit chambres à coucher
 Eau et Gaz
 Le propriétaire ferait volontiers des aménagements et réparations
 S'adresser chez M^o FONTAINE, notaire, 2, rue de l'Hermine ou, pour visiter, 19, rue Lesage, Rennes.

JEUNE HOMME de 15 ans de mande emploi dans un bureau.
 S'adresser au bureau du journal.

CYCLES & AUTOMOBILES
Francis LEKER
 SAINT-BRIEUC — Rue Saint-Guillaume — SAINT-BRIEUC
 VENTE DE MACHINES DES MEILLEURES MARQUES à des prix défiant toute concurrence
 Emallage au four — Machines d'occasion
RÉPARATIONS

MAISONS RECOMMANDÉES

HUCHET 10, rue Parcheminerie, 10 en face la Poissonnerie.
 Atelier de serrurerie en tous genres TRAVAUX D'ART
 Spécialité de Bouches de fours -- Ours
 Artifices de boulangerie
 MAISON DE CONFIANCE 90-83

RENAULT, Rue de Brihac, place du Palais.
CAFÉ TRES CONFORTABLE
 Consommations de marques. — Billard.
 PRIX MODÉRÉS 90 52

DESOUCHES CAFÉ DE BRETAGNE, 17, Boulevard de la Liberté, consommations de 1^{er} choix. — Dépositaire des superphosphates de Saint-Gobain. — Guano du Pérou et Phosphates de diverses provenances.
 Maison de confiance

Imprimerie, Papeterie
F. GRALLAND
 Rennes — 6, Rue d'Estrées — Rennes
 Fournitures de bureau, maroquinerie, articles des fantaisies, menus pour diners et mariages.
 Fabrique de timbres en caoutchouc 90 52

Avis aux Fumeurs

L'ANTISEPTIQUE
ABESTOS PERFECTIONNÉE
 la meilleure, la plus douce et la plus agréable à fumer.
 Nous recommandons aux Fumeurs deux nouveaux papiers à cigarettes : le Breton et le Maryland, comme étant des papiers extra-fins et bons.

VENTE AU DÉTAIL :
 DANS TOUTS LES BUREAUX DE TABAC
VENTE EN GROS :
Maison O. BRIAND, Rennes
 60-34

ON DEMANDE des ouvriers surs en papier.
 Inutile de se présenter sans bonnes références.

Un Jeune Homme demande place de commerce pour tenir les écritures. Très bonnes références. — S'adresser au Bureau du Journal.

Primes à nos lecteurs

Saisissant toutes les occasions d'offrir à nos lecteurs des avantages exceptionnels, nous venons de traiter avec un fabricant pour que les objets suivants, vendus chacun 15 et 20 francs dans les magasins, leur soient livrés, franco de port et d'emballage, au prix de 11 fr. 50 :

- 1^o — Superbe Lampe à pied, force 50 bougies ;
- 2^o — Une douzaine Couteaux de table, manche corne, virole argentée, dans un superbe écrin ;
- 3^o — Album de photographie, couverture chagrin, fermeture brevetée.

Réveilleur Automatique
 Système Le Billon, Breveté s. g. d. g.
 Brevet ou licence à vendre. — S'adresser à l'inventeur, 26, rue Notre-Dame, Guingamp.

Encens de la Croix d'Or
 Le meilleur marché, le plus odorant et le plus économique.

Seul dépôt pour l'Ille-et-Vilaine, librairie ANTONY LAURENT, rue de Toulouse, 7.

Vient de paraître
L'INDICATEUR SIMON
 Service d'Hiver
 En vente à l'Imprimerie Simon, dans toutes les gares, dans tous les bureaux de Tabacs et chez les Libraires
PRIX : 0 FR. 20 CENTIMES

IMPRIMERIE BRETONNE
 Journal en commande, exécuté par des ouvriers syndiqués.
 Le Gérant : V. THIEULANT.

SELLERIE — HARNAIS

LUCAS
 Angle des rues Tronjolly et du Galombier
 RENNES
 Maison recommandée pour sa fabrication de Harnais et défiant toute concurrence comme prix et qualité.
 Spécialité de Harnais de Poneys, de Commerce et de Luxe. — Grand choix de Couvertures pour chevaux et voyages. — Spécialité de Gêtres pour Chevaux, Gêtres de Chasse, Leggings.
 Voitures neuves et d'occasion

ROUSSELOT
DENTISTE
 4, Rue Parcheminerie, — Place Halle-aux-Blés
 (En face la orlée)
 Extraction des dents sans douleurs. — Fait tout ce qui concerne l'art dentaire. — Pose de dents. — Redresse les dents aux enfants. — Plombage et émailage A DES PRIX MODÉRÉS.
 Dents blindées or, 10 fr. — Dents galvanisées, 5 fr.
 MAISON DE CONFIANCE

Entrée libre **AUX** **FIANÇAILLES** **Entrée libre**
Ferchaux Fils
 RUE VASSELLOT, 1, 8, 24, ET RUE DE LA HALLE-AUX-BLÉS. 9
 (Près la Poissonnerie)
 Meubles, Sièges, Glaces, Tapisseries pour la ville et la campagne.
 Meubles ordinaires et de style. — Location de meubles
 Lits de fer et literie.
MAISON DE CONFIANCE

Maison BESSEICHE
 22 RUE POUILLAIN-DUPARC, 22
 (Voir en ce moment nombreuses et bonnes occasions)
FOURNEAUX ET ARTICLES DE CHAUFFAGE
 Grand Choix de ces Articles en Neuf
CHAUFFAGE A VAPEUR, EAU CHAUDE ET AIR CHAUD
 Imprimerie bretonne, 4, rue de la Chalotais, RENNES

MATERIEL COMPLET POUR LAITERIE & BEURRERIE
 Provenance de la Maison SIMON, frères, de Cherbourg (Manche)
 Nouvelle ECREMEUSE centrifuge La Couronne, la plus nouvelle, la plus simple, donnant les meilleurs résultats.
 Cette Ecremeuse, qui a eu les plus hautes récompenses depuis sa création, qui date de 1898, est très douce : l'enfant de 8 à 10 ans la met facilement en mouvement.
 3 Diplômes d'honneur
 9 Médailles d'or — 6 Médailles de bronze
NOUVELLE BARATTE NORMANDE
 "Mono-Batteur SIMON"
 Cette Baratte a l'avantage d'être très douce à la marche. Tournant sur son axe, elle se nettoie elle-même et ne met jamais plus de 20 minutes à faire le beurre. Une glace placée dans le bout permet de vérifier l'opération sans ouvrir.
 Agent direct : M. J.-M. RUAUX, Mécanicien à Montreuil-le-Gast